



ORGANISME  
DE FORMATION-CFA

## PROGRAMME DE FORMATION

### CERTIFICAT DE SPECIALISATION ENCADREMENT SECTEUR SPORTIF

FORMAPI assurera la gestion administrative et pédagogique des formations dispensées par ses formateurs et sous-traitants.

FORMAPI organisera avec le pôle de formation le parcours de formation dont le programme correspond à la préparation aux épreuves du **CERTIFICAT DE SPECIALISATION ENCADREMENT SECTEUR SPORTIF**

Cette mention vise à former à la conduite de projets sportifs, voire plus largement de projets éducatifs, culturels ou sociaux. Le titulaire de la mention complémentaire peut viser des activités professionnelles dans le champ de l'animation, l'administration et la gestion de projets ou d'organisations dans le secteur économique du sport, dans des associations ou collectivités ou toute structure promouvant les activités physiques ou sportives, y compris dans un cadre périscolaire. Il intervient pour tout type de public (jeunes, personnes âgées, sportifs, personnes Handicapées...)

#### ***CADRE RÉGLEMENTAIRE DU DIPLÔME PRÉPARÉ***

Selon l'arrêté du 14 janvier 2022 portant création de la mention complémentaire « Animation-gestion de projets dans le secteur sportif », publié au Journal Officiel de la République Française (JORF) du 15 Avril 2018.

#### ***NIVEAU DE CONNAISSANCES PRÉALABLES ET CAPACITÉS PROFESSIONNELLES REQUIS***

La connaissance des éléments de vocabulaire spécifique à la conduite de projets sportifs, voire plus largement de projets éducatifs, culturels ou sociaux.

#### ***LES EXIGENCES PRÉALABLES REQUISES POUR ACCÉDER À LA FORMATION, PRÉVUES À L'ARRÊTÉ MINISTÉRIEL PORTANT SUR LA SPÉCIALITÉ, SONT :***

L'inscription en formation à la mention complémentaire « Encadrement secteur sportif » est ouverte aux titulaires de la mention complémentaire « Animation-gestion de projets dans le secteur sportif » ou d'un baccalauréat professionnel obtenu en ayant validé l'unité professionnelle facultative « secteur sportif ».

L'inscription en formation ne peut être ouverte aux candidats qui ne sont pas titulaires de l'unité capitalisable 1 « Encadrer tout public dans tout lieu et toute structure » et de l'unité capitalisable 2 « Mettre en œuvre un projet d'animation s'inscrivant dans le projet de la structure » du brevet professionnel de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport.

- Tout candidat souhaitant s'inscrire en formation doit justifier de la validation des exigences préalables à l'entrée en formation prévues par l'arrêté portant création de la mention du brevet professionnel de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport correspondant à l'option de mention complémentaire « encadrement secteur sportif » choisie.

Lorsque ces exigences prévoient la satisfaction de tests techniques, l'attestation de réussite à ces derniers est délivrée par le délégué régional académique à la jeunesse, à l'engagement et aux sports (DRAJES).

### ***BUTS DE LA FORMATION***

- Intégrer le stagiaire dans le réseau des professionnels.

Lui permettre d'acquérir des compétences pratiques et pédagogiques nécessaires au **CERTIFICAT DE SPECIALISATION ENCADREMENT SECTEUR SPORTIF**

L'amener à acquérir les savoirs théoriques nécessaires au **CERTIFICAT DE SPECIALISATION ENCADREMENT SECTEUR SPORTIF**

### ***MÉTHODES PÉDAGOGIQUES ET TECHNIQUES MISES EN ŒUVRE***

Le système pédagogique préconisé associe plusieurs modalités d'apprentissage dont la répartition peut varier selon le site de formation. Il s'appuie notamment sur :

- **Des actions de formations en présentiel :**

Ces sessions se déroulent dans un environnement où les participants se retrouvent physiquement dans un même lieu). Elles permettent une interactivité et des échanges instantanés avec l'équipe pédagogique et les autres apprenants. Des activités collaboratives et des discussions sont mises en œuvre.

- **Des sessions d'apprentissage en visioconférence.**

Ces modules de formation permettent une interactivité en temps réel tout en offrant plus de flexibilité. Elles incluent :

- Des échanges en direct avec le formateur et les autres participants via une plateforme de visioconférence.
- Des activités collaboratives, comme des travaux en sous-groupes, des partages d'écran et des sondages interactifs.
- Un accompagnement pédagogique dynamique avec des supports numériques et des interactions régulières.

- **Des sessions d'apprentissage sous forme de prescrits :**

Selon un calendrier défini et en fonction du site de formation, les apprenants réalisent des prescrits de formations transmis par l'équipe pédagogique. Ce sont activités à réaliser en autonomie, en lien avec les contenus de formation vus en centre de formation et réalisables au sein de la structure d'accueil. Elles reposent sur :

- Des contenus pédagogiques structurés, transmis par l'équipe pédagogique (modules e-learning, fiches de lecture, exercices, vidéos, etc.).
- Un apprentissage flexible, où chaque participant évolue à son rythme dans un cadre défini.
- Un suivi et des points d'évaluation, permettant de mesurer la progression et de répondre aux éventuelles questions.

- **Des sessions d'apprentissage sous forme d'e-learning tutoré :**

Les apprenants ont aussi la possibilité d'accéder à des contenus de formation via notre plateforme Moodle LMS (Learning Management System). Elle centralise des

modules interactifs composés d'objectifs, de cours, de résumés, d'exercices et d'évaluations qui jalonnent le parcours de formation pour une progression structurée.

Des activités complémentaires viennent renforcer l'apprentissage comme des quiz, des vidéos interactives...

Ces actions d'apprentissage sont réalisées au rythme de chaque apprenant et selon ses contraintes personnelles et professionnelles. Elles peuvent s'effectuer en entreprise et/ou tout autre lieu. Les heures effectuées dans ce cadre sont imputables au même titre que celles réalisées en centre de formation.

Les interactions entre les participants et les équipes pédagogiques se font de manière différée, souvent via des groupes de discussions, des e-mails, par téléphone ou via notre plateforme Moodle favorisant une interaction continue et un soutien adapté aux besoins individuels.

Un accompagnement technique et pédagogique entoure l'apprenant lors de ses sessions d'apprentissage :

o Une assistance technique est assurée par les personnes suivantes :

Adrien D'ANGELO (adrien-dangelo@formapi.fr) ; Marie PIOT (mc-piot@formapi.fr) ; Benjamin GILLES (benjamin-gilles@formapi.fr) ; Justine DELAGARRIGUE (justine-delagarrigue@formapi.fr) ; Elodie LAMANT (elodie-lamant@formapi.fr)

Elles sont en charge de la résolution des problématiques techniques, soucis de connexions, soucis d'accès aux contenus à distance, accessibilité sur ordinateur, tablette ou mobile. Elles peuvent être contactées par mail, de 9h à 17h, et s'engagent à fournir une réponse aux sollicitations dans un délai de 48h ouvrées maximum. Cet accompagnement est complété par des procédures d'utilisation pour guider les apprenants dans l'utilisation des outils de formation.

o Un accompagnement pédagogique est assuré par un tuteur désigné et/ou par l'équipe pédagogique, garantissant une réponse aux échanges asynchrones dans un délai de 48 heures.

## **MOYENS D'ÉVALUATION MIS EN ŒUVRE**

FORMAPI est habilité par le ministère de l'éducation national et de la jeunesse et sera à même de délivrer une attestation de formation au stagiaire sous réserve d'une assiduité régulière au parcours de formation proposé.

Par ailleurs, la délivrance du diplôme du **CERTIFICAT DE SPECIALISATION ENCADREMENT SECTEUR SPORTIF** sera soumise à l'appréciation d'un jury de certification.

## **CONTENU PÉDAGOGIQUE**

Cette formation se répartit en bloc de compétence, comme suit :

### **E1 - Prendre en compte les spécificités des publics et de la structure d'exercice UC3 : CONDUIRE UNE SÉANCE, UN CYCLE D'ANIMATION OU D'APPRENTISSAGE DANS LE CHAMP DES ACTIVITÉS PHYSIQUES POUR TOUS**

OI 3.1 Concevoir la séance, le cycle d'animation ou d'apprentissage dans le champ des activités physiques pour tous en prenant en compte les caractéristiques physiques, motrices, sensorielles, cognitives et psychique de tous les pratiquants.

OI 3.1.1 Fixe les objectifs de la séance ou du cycle et les modalités d'organisation en lien avec caractéristiques des publics encadrés

OI 3.1.2 Prend en compte les caractéristiques du public, notamment en situation de handicap dans la préparation de la séance ou du cycle

OI 3.1.3 Organise le cycle ou la séance en prenant en compte les singularités des pratiquants

OI 3.2 Conduire la séance, le cycle d'animation ou d'apprentissage dans le champ des activités physiques pour tous à partir des particularités des publics impliqués.

OI 3.2.1 Programme une séance ou un cycle en fonction des objectifs en prenant en compte les caractéristiques physiques, motrices, sensorielles, cognitives et psychique des pratiquants.

OI 3.2.2 Met en oeuvre une démarche pédagogique adaptée aux objectifs de la séance ou du cycle dans deux des trois familles d'activités ainsi qu'aux caractéristiques spécifiques des publics encadrés.

OI 3.2.3 Adapte son action pédagogique aux singularités des publics encadrés

OI 3.3 Evaluer la séance, le cycle d'animation ou d'apprentissage dans le champ des activités physique pour tous notamment au regard de la prise en compte des caractéristiques spécifiques et des besoins de chacun.

OI 3.3.1 Construit et utilise des outils d'évaluation adaptés

OI 3.3.2 Evalue son action

OI 3.3.3 Evalue la progression des pratiquants en prenant en compte leurs singularités.

### **E2 : MOBILISER LES TECHNIQUES DE LA MENTION « ACTIVITÉS PHYSIQUES POUR TOUS » POUR METTRE EN ŒUVRE UNE SÉANCE, UN CYCLE D'ANIMATION OU D'APPRENTISSAGE**

OI 4.1 Conduire une séance ou un cycle en utilisant les techniques des activités physiques pour tous en lien avec les singularités des pratiquants

OI 4.1.1 Maîtrise les gestes techniques et les conduites professionnelles des activités physiques pour tous adaptées aux particularités des pratiquants

OI 4.1.2 Utilise les gestes techniques appropriés dans un objectif d'apprentissage dans la troisième famille d'activités et dans une logique inclusive

OI 4.1.3 Adapte les techniques en fonction des caractéristiques physiques, motrices, sensorielles, cognitives et psychiques de tous les pratiquants

OI 4.2 Maîtriser et faire appliquer les règlements afin que chaque sportif évolue en sécurité

OI 4.2.1 Maîtrise et fait appliquer les règlements techniques et usage de la discipline en choisissant les moyens adaptés aux singularités des publics encadrés

OI 4.2.2 Maîtrise et fait appliquer le cadre de la pratique en veillant à l'intégration de tous les pratiquants

OI 4.2.3 Sensibilise aux bonnes pratiques et aux conduites à risques

**MODALITÉS DES CERTIFICATIONS**

La validation des compétences composant le **CERTIFICAT DE SPECIALISATION ENCADREMENT SECTEUR SPORTIF** se déroulera dans le cadre de la formation comme suit :

EPREUVES	TYPES D'EPREUVES	COMMISSION D'EVALUATION	UC
<b>EPREUVE 1</b>	Modalité 1 : le candidat choisi 1 familles d'activités parmi les 3. Dépôt du dossier : 15 jours avant l'épreuve Conduite de séance d'apprentissage entre 45 et 120 minutes pour au moins 6 pratiquants. Entretien : 30 minutes Modalité 2 : le candidat choisi 1 familles d'activités parmi les deux restantes. Dépôt du dossier : 15 jours avant l'épreuve. Conduite de séance d'apprentissage entre 45 et 120 minutes pour au moins 6 pratiquants. - Entretien : 30 minutes	Deux membres désignés par l'autorité académique	<b>E1</b>
<b>EPREUVE 2</b>	<i>Conduite de séance d'apprentissage entre 45 et 120 minutes pour au moins 6 pratiquants.</i> <i>Entretien : 30 minutes</i>		